

# Forêt domaniale de Fausses-Reposes 25 septembre 2019

## Coupes 2019

### LA FORÊT DOMANIALE DE FAUSSES-REPOSES



**Grande de plus de 600 hectares**, la forêt domaniale de Fausses-Reposes est localisée sur deux départements (Hauts de Seine et Yvelines) et huit communes. Elle est caractérisée par ses paysages de reliefs et vallons qui lui procurent des points de vue remarquables ainsi qu'une diversité écologique liée aux landes à callunes, clairières forestières, mares qui permettent à une flore de s'installer et d'héberger une faune variée.

**Classée en forêt de protection** en 2007, cette forêt périurbaine accueille le public grâce à des aménagements : pistes cavalières, un GR®, 4 parcs forestiers...

**Elle est gérée par l'Office national des forêts** avec comme principaux objectifs de conserver l'identité des paysages et d'accueillir le public.

Le rajeunissement des arbres est également un enjeu pris en compte dans la gestion de cette forêt. Des exploitations sont programmées chaque année afin de rajeunir, renouveler et éclaircir les peuplements.

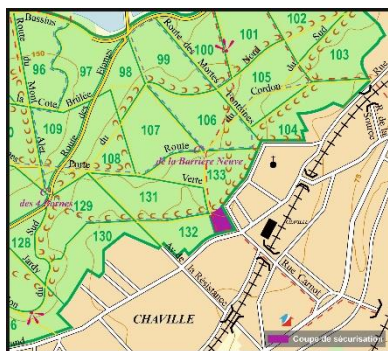
## L'ONF sécurise le parc forestier de la forêt de Fausses-Reposes

La forêt domaniale de Fausses-Reposes est gérée par l'Office national des forêts, selon un aménagement forestier\*, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2005-2024.

Aujourd'hui l'ONF, prévoit une coupe de sécurité hors plan d'aménagement sur la parcelle 133a située sur le territoire de Chaville, afin d'assurer la sécurité des usagers.

## Les arbres dépérissants et dangereux de la parcelle 133a vont être coupés.

Sur cette parcelle composée principalement de feuillus vieillissants, une coupe de sécurité est programmée sur une surface de 0,75 hectare.



Ces arbres dépérissants représentent un danger sérieux pour les promeneurs, usagers des forêts et résidences aux alentours. Risques de chablis (déracinement) et de chutes de branche seront ainsi évité grâce à ces coupes de sécurités diminuant ainsi les dangers pour les promeneurs.

*Illustration d'une coupe de sécurité*



# Forêt domaniale de Fausses-Reposes 25 septembre 2019

## Coupes 2019

### \*L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans.

Après avoir fait l'état des lieux, il fixe les objectifs à court et à long terme et prescrit les actions à réaliser.

Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel.

La récolte des bois fait partie de la vie d'une forêt

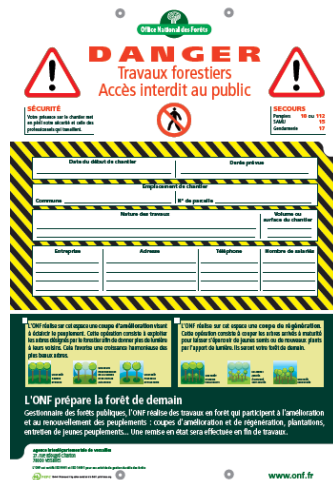
### Utilisation du bois

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Selon leurs qualités, ils seront utilisés pour de la trituration (fabrication de panneaux de particules), en bois de chauffage, bois d'industrie ou bois d'oeuvre (sciages, charpente,....) pour les produits de qualité.



Le bois est entreposé en bordure de chemin avant d'être évacué

## La coupe commencera le lundi 14 octobre 2019



- Cette coupe sera réalisée par l'ONF avec sa propre équipe de bûcherons. Cette organisation permet de maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers, la remise en état des lieux et l'évacuation des bois.

- Les bois seront stockés en bordure de chemins forestiers puis évacués.
- Plusieurs mois seront nécessaires pour les différentes étapes de l'exploitation : bûcheronnage, débardage (évacuation des bois), stockage et transport des bois.

Durant l'exploitation, pour des raisons de sécurité, il est interdit de pénétrer dans les parcelles concernées.

## Ces travaux vont engendrer temporairement des désagréments pour les usagers

- Le paysage sera modifié puisque des arbres seront coupés.
- Les parcelles en question ainsi que certains chemins seront interdits au public du fait de l'exploitation qui est dangereuse.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois restera à terre dans les parcelles puis stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

## Plan de la coupe parcelle 133a Forêt domaniale de Fausses-Reposes

